

Commerces

En centre-ville, la municipalité soutient et encourage le commerce de proximité en partenariat avec l'association des commerçants libéraux (ACL), la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Avis de rétrocession

Appel à candidature

La Commune d'Aubagne avise d'un appel à candidature pour la cession d'un bail commercial d'un local situé 1 rue de la République à Aubagne.

Remises de candidature avant le 31 janvier 2024.

Le dossier de candidature peut être retiré au service du développement économique - Mairie annexe - Rue de la Liberté - 04 42 18 17 00.

[Délibération](#)

[Avis de rétrocession](#)

[Cahier des charges de rétrocession](#)

Charte des devantures et enseignes

5^e ville du département des Bouches-du-Rhône avec plus de 47 000 habitants, Aubagne est reconnue pour son dynamisme économique, commercial, artisanal, culturel et sportif. La ville d'Aubagne doit notamment sa renommée à son patrimoine culturel provençal, préservé et entretenu. Située sous le majestueux Garlaban, la ville natale de Marcel Pagnol est considérée par tous comme la capitale de la céramique et du santon.

Pour valoriser ses atouts, la ville souhaite s'engager par cette charte des devantures commerciales dans une démarche de qualité en vous proposant un document pédagogique qui vous accompagnera au moment de l'installation de votre commerce, ou dans le cadre de la rénovation de votre devanture, premier vecteur d'attractivité et d'image pour votre activité.

Renforcer l'attractivité des commerces

La qualité des devantures participe à l'image de votre rue, à la perception globale de la ville et à la qualité du cadre de vie. Une devanture et une enseigne de qualité sont les premiers moyens simples et efficaces de séduire en un clin d'oeil les clients aubagnais, visiteurs ou touristes, et d'inciter le passant à entrer dans votre établissement. Proposer une devanture soignée, c'est contribuer à la qualité du cadre urbain dans l'intérêt général.



> [Télécharger la charte des devantures et enseignes à Aubagne](#)

Une enseigne attractive en 10 points

Une règle d'or : moins c'est mieux

L'époque où l'enseigne la plus imposante drainait le plus de flux de clients est révolue si jamais l'efficacité de ce modèle a été démontrée un jour. Aujourd'hui, les clients recherchent de l'authenticité tant sur le plan patrimonial que commercial et sont attachés à retrouver une certaine harmonie dans l'espace urbain au sein duquel ils déambulent.

Une belle enseigne... c'est moins cher !

Pas forcément. Il convient de ne pas tout recourir et laisser le bâtiment apparaître : c'est d'abord moins de coûts.

De plus la taxe sur la publicité locale est indexée sur la surface de l'enseigne là encore moins c'est mieux. Les enseignes de moins de 7 m² de surface totale sont exonérées de taxes sur la publicité moins c'est gratuit.

Plus attractifs, ensemble

La checklist

- Le bandeau : moins de 50 cm de haut et moins de 4m².
Pas de vitrophanies opaques.
- Alignement de l'enseigne sur les portes ou fenêtres du bâtiment.
Pas de dépassement sur l'étage ni d'enseigne en toiture.
- Des matériaux pérennes en bois, fer forgé, enduit.
Pas de panneaux composites, ni de plastiques, ni de vinyles.
- Nuancier sobre et mat. Ni blanc, ni noir, ni rouge clinquant.
- Idéalement, lettrages détachés sur fond enduit.
- Au max., une enseigne drapeau, alignée sur le bandeau.
- Mobilier de terrasse homogène, dans le nuancier.
Ni baches ni oriflammes.
- Éléments techniques/climatisation masqués.
- Pas de pré-enseigne.
Préférer la signalétique d'information locale.
- Enseigne déclarée au Service Urbanisme.
- La devanture et les abords sont régulièrement entretenus.

Réaménagement des artères commerciales

Avec le réaménagement des artères commerciales du cœur historique d'Aubagne, la requalification cohérente et coordonnée de notre centre-ville est désormais engagée:

- Élaboration d'un plan global de requalification urbaine, dans le cadre du nouveau Plan Local d'Urbanisme voté en novembre 2016
- Travaux de réaménagement des rues Rastègue, Martinot et de la Place de Guin, achevés en juin 2017
- Élaboration d'une future « signature urbaine » identifiable (harmonisation des devantures, des terrasses, du mobilier urbain...)
- Nouvelle signalétique des commerçants
- Organisation d'animations commerciales et d'événements en centre-ville